

## QUALIFICATION : JUGE FREESTYLE FFVOILE

### Fiche référentielle descriptive

#### Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes qui souhaitent acquérir cette qualification.

#### A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Juge Freestyle FFVoile »

Le titulaire de la qualification « juge freestyle FFVoile » exerce une activité bénévole ou indemnisée au sein d'une structure affiliée à la FFVoile. Il exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile. Il est associé à la préparation de l'épreuve.

- Le juge freestyle FFVoile de niveau régional est désigné chef juge sur des compétitions de grade 5 et, par dérogation accordée par la Commission Centrale d'Arbitrage, des compétitions de grade 4.

- Le juge freestyle FFVoile de niveau national est désigné chef juge sur des compétitions de tous grades.

#### B - Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Juge freestyle FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la qualification « Juge freestyle FFVoile » sont les suivantes :

Le Juge Freestyle FFVoile a pour rôle de juger / noter des athlètes dans la discipline d'expression (Freestyle), et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les règles de course à la voile (RCV), et par le règlement Freestyle FFV.

Pour assurer sa mission, le Juge freestyle FFVoile :

- a une bonne connaissance des RCV,
- à une bonne connaissance du règlement Freestyle FFVoile,
- à une bonne connaissance des autres règles applicables,
- coordonne l'équipe de juges présent avec lui,
- s'assure du bon déroulement des heat : météo, zone de course, ...
- il participe aux modifications des documents de course, lorsqu'il est sollicité par l'organisateur ou par le comité de course.

#### C - Situation fonctionnelle du/de la titulaire de la qualification « Juge Freestyle FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Juge Freestyle FFVoile » exerce ses fonctions à titre bénévole ou indemnisé auprès des structures affiliés à la FFVoile sur les compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile, après désignation sur l'épreuve par la Commission Régionale d'Arbitrage ou la Commission Centrale d'Arbitrage.

Il est régi par les Règles de Course à la Voile pour le jugement des courses.

#### D - Prérequis à la qualification « Juge Freestyle FFVoile »

Le candidat à la qualification « Juge Freestyle FFVoile » de niveau régional doit :

- être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière et/ou eaux intérieures,
- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » étant entendu que pour arbitrer sur des épreuves compétitives de grade 4, il sera nécessaire de pouvoir justifier un certificat médical, datant de moins d'un an, établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport et/ou de la discipline en compétition
- être âgé de 18 ans au moins et de 70 ans au plus sauf dérogation,
- de préférence, posséder une expérience de la régates sur une discipline d'expression (windsurf, kiteboard ou wingfoil) en tant que concurrent.

Le candidat à la qualification « Juge Freestyle FFVoile » de niveau national doit :

- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » étant entendu que pour arbitrer sur des épreuves compétitives de grade W, 1, 2, 3 et 4, il sera nécessaire de pouvoir justifier un certificat médical, datant de moins d'un an, établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport et/ou de la discipline en compétition.
- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus sauf dérogation.
- de préférence, posséder une expérience de la régates sur une discipline d'expression (windsurf, kiteboard ou wingfoil) en tant que concurrent.

## E – Référentiel de certification des compétences de la qualification «Juge Freestyle FFVoile»

Le référentiel de compétences attendues pour assurer les missions de Juge Freestyle FFVoile comprend les capacités suivantes :

### **Mobiliser des connaissances et appliquer des règles :**

- Bonne connaissance des règles, bonne compréhension de leur application
- Bonne compréhension des définitions et du référentiel de notation
- Établit correctement les classements

### **Le Jugement en Kiteboard Freestyle / l'application Ride Score Mobile :**

- Utilise soit le papier soit une tablette pour noter les figures
- est à l'aise et autonome avec l'application de jugement Ride Score Mobile
- ne pas faire d'erreur d'entrée de note qui nécessite l'intervention du Chef Juge (Tablettes)
- gère et vérifie le bon fonctionnement de tout le matériel nécessaire pour juger

### **Connaitre les Tricks / Figures et leurs familles :**

- reconnaît les figures
- donne un nom décomposé pour chaque figure
- sait à quelle famille appartient chaque figure

### **La Notation :**

- détermine la difficulté technique de chaque figure (en rapport avec les critères de jugement)
- donne une note cohérente sur 10 points en quelques secondes, sans influence extérieure
- adapte l'échelle de notation en fonction du niveau général de la catégorie jugée
- différencie un « crash » d'un « buttcheck »

### **Animer son équipe, le Juge Freestyle FFVoile :**

- organise des briefings / débriefings constructifs avec son équipe
- répartit les tâches entre les membres de son équipe
- délègue les missions qui peuvent être assurées par les différents membres de son équipe

#### **Communiquer, le Juge Freestyle FFVoile:**

- maîtrise les moyens de communication
- s'exprime de façon compréhensible et claire avec son équipe
- relate précisément une situation survenue pendant les heat
- communique de façon claire et posée avec les autres arbitres, les concurrents, les organisateurs

#### **Faire preuve d'un comportement exemplaire :**

- est disposé à apprendre et à accepter les changements
- accepte les RCV et respecte le code de l'arbitre
- travaille en équipe
- conserve son calme en cas de pression et est capable de prendre des décisions en temps et en heure
- a l'esprit ouvert et accepte le point de vue des autres
- est empathique vis-à-vis des concurrents, sans a priori positif ou négatif
- respecte la confidentialité des discussions entre arbitres et avec l'organisateur
- est aimable et poli, tout en conservant ses distances avec concurrents et accompagnateurs
- est ponctuel
- est respectueux de l'équipement d'autrui mis à sa disposition
- est correctement vêtu en fonction de ses activités
- fait preuve de sobriété pendant toute la durée de sa mission
- analyse ses actions et se remet en cause
- participe à la lutte contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement.

#### **Être physiquement apte pour exercer ses fonctions, le Juge Fress Style :**

- est apte à passer de longues journées dans la tour des juges, quelles que soit les conditions météo - reste concentré pour produire un jugement de qualité pendant la durée de la compétition
- est en forme physique permettant d'apporter un soutien logistique à son équipe.

#### **F - Organisation de la formation à la qualification «Juge Freestyle FFVoile »**

La formation s'organise selon 2 cursus :

##### **F.1 Cursus de la formation régionale :**

1. Tronc commun théorique (3 jours ou 6 demi-journées) aux qualifications juge Freestyle FFVoile.
2. Tronc commun pratique (sur 2 compétitions)
3. A l'issue de la formation théorique, le candidat doit passer le test écrit dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Cette formation générale « Tronc Commun » peut être dispensée en présentiel ou par le biais d'une plateforme internet, en formation à distance. Dans le cas d'une formation à distance, le test écrit est réalisé par le/la stagiaire sur la plateforme internet.

4. Une formation pratique effectuée sur au moins deux compétitions.  
Le contenu du stage de la formation régionale comporte les modules :

- acquisition de connaissances (règles et documents de course, règlements techniques et de surveillance, connaissances marines et météorologiques, spécificités des différentes disciplines, connaissance des procédures),
- observation et mise en application pratique (participation aux différents postes du jury, mise en place d'un secrétariat de jury, d'un tableau officiel, déroulement des instructions de réclamations).

## F.2 Coursus de la formation nationale :

1. Une phase préparatoire peut être proposée par le/ responsable de stage, selon un programme individuel, de mise à niveau des connaissances sous forme de travaux par correspondance ou de modules spécifiques de formation complémentaire.
2. Une immersion pendant une compétition sous l'autorité d'un arbitre évaluateur national
3. Un stage de formation théorique correspondant à un renforcement des connaissances ; à l'issue de ce stage, le candidat est soumis à un test théorique dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage.
4. Une phase d'évaluation pratique sous le contrôle d'un arbitre évaluateur sur au moins deux compétitions de grade 4 ou 3.
5. une phase de mise en situation effective sur une compétition, le/la stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation.

Le contenu du stage de la formation nationale comporte les modules :

- perfectionnement de connaissances (règles et documents de course, règlements techniques et de surveillance, connaissances marines et météorologiques, spécificités des différentes disciplines, connaissance des procédures)
- observation et mise en application pratique (participation aux différents postes du jury, mise en place d'un secrétariat de jury, d'un tableau officiel, déroulement des instructions de réclamations).
- perfectionnement des capacités relatives à la direction d'une équipe jury, à l'analyse d'une situation, à la prise de décision en instruction et à la communication avec les différents intervenants (coureurs, organisateurs, autres arbitres).

Dans tous les cas, ce cursus pourra être aménagé en fonction du profil et de l'expérience du candidat, après une phase de positionnement.

## G - Évaluation de la formation à la qualification « Juge Freestyle FFVoile »

Pour la formation du niveau régional :

L'évaluation des candidats s'effectue lors de deux mises en situation sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances et les compétences.

Pour la formation du niveau national :

1. Une phase d'évaluation pratique sous le contrôle d'un arbitre évaluateur sur au moins deux compétitions de grade 4 ou 3.
2. Une phase de mise en situation effective sur une compétition, le stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation.
3. Des évaluations de rattrapage peuvent être envisagées pour les 2 niveaux de qualification.

## H - Certification de la formation à la qualification « Juge Freestyle FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation ainsi qu'à la présentation d'une attestation de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Les licenciés titulaires d'une qualification aux « premiers secours », telle que le PSC1 ou équivalent pourront présenter le document la justifiant et seront dispensés de l'attestation à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.

L'utilisation des fiches de certification éditée par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire. Les Commissions Régionales d'Arbitrage ont délégué pour délivrer les qualifications de niveau régional.

La Commission Centrale d'Arbitrage a délégué pour délivrer les qualifications de niveau national.

La qualification régionale ou nationale peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

### **I - Durée de validité de la qualification « Juge Freestyle FFVoile »**

La qualification « Juge Freestyle FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans.

En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

La prolongation de la qualification d'une nouvelle durée de quatre ans est subordonnée au respect des exigences de renouvellement définies par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

A partir de 70 ans, le titulaire de la qualification « Juge Freestyle FFVoile » verra le renouvellement de sa qualification passer de 4 à 2 ans.

En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une session de formation continue ou à une mise en situation effective sur une compétition, en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur devient une condition préalable à la reprise d'activité.

### **J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur**

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation et d'au minimum 3 saisons cumulées de pratique dans cette même qualification.

Les formateurs et évaluateurs sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage au niveau régional et par la Commission Centrale d'Arbitrage pour le niveau national.

### **K - Habilitation des formations**

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Juge Freestyle FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
11/11/2023	V0.9	Création	BE
09/12/2023	V1.0	Création	CA